Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Sources statistiques

Neuchâtel, 2022

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Service d'information, Section Travail et vie active Tél.: +41 58 463 64 00 info.arbeit@bfs.admin.ch
Rédaction:	Yan Monnard, OFS; Jonas Deplazes, OFS; Silvia Perrenoud, OFS; Rongfang Li, OFS; Thierry Murier, OFS; Laura Ravazzini, OFS; Elisabetta Capezzali, OFS; Davide de Brito Figueiredo, OFS; Damien Droz, OFS; Myriam Fumagalli, OFS; Julia Ignaczewska, OFS; Luca Mathys, OFS; Simon Tripod, OFS; Francis Saucy, OFS; Sophie Schmassmann, OFS
Domaine:	03 Travail et rémunération
Langue du texte original:	Allemand
Traduction:	Services linguistiques OFS
Concept de mise en page:	Section DIAM
Téléchargement:	www.statistique.ch
Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

1.1 Système des statistiques suisses du marché du travail

Les informations sur le marché du travail proviennent d'enquêtes réalisées auprès des ménages, d'enquêtes réalisées auprès des entreprises ou de l'exploitation de données administratives (cf. encadré 1). Alors que les enquêtes auprès des ménages sont essentiellement basées sur l'offre de travail, les enquêtes auprès des entreprises fournissent des informations orientées sur la demande. Ces informations peuvent être également combinées afin d'obtenir ce qu'on appelle des statistiques de synthèse. Ces dernières enrichissent nos informations et produisent des résultats nouveaux sans qu'il y ait besoin de procéder à de coûteuses en- quêtes supplémentaires. Elles permettent en outre de combiner les avantages spécifiques de plusieurs statistiques et d'en pallier certains défauts. Dans l'encadré 6, on remarque qu'une multitude de statistiques ou registres livrent des informations portant sur le marché du travail. Afin que la publication garde une relative concision, ainsi que pour des raisons de périodicité d'enquête, certaines de ces sources statistiques ne sont pas abordées plus en détail, ni sur le plan des aspects de méthode, ni sur celui des résultats[1].

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée auprès des ménages, est la source principale de quatre statistiques de synthèse traitées dans cet ouvrage. Il s'agit de la statistique de la population active occupée (SPAO), de la statistique du volume du travail (SVOLTA), de la statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT) et des comptes globaux du marché du travail (CMT). Dans le cadre de cette publication, L'ESPA fournit égale- ment les chiffres nécessaires aux comparaisons internationales et au calcul des taux d'activité et taux d'actifs occupés.

Outre l'ESPA et les quatre statistiques de synthèse qui en sont dérivées, sept autres sources statistiques livrent des indicateurs dans le cadre de la publication «Indicateurs du marché du travail» (cf. encadré 2): quatre enquêtes auprès des entreprises (la statistique de l'emploi, l'enquête suisse sur la structure des salaires, l'enquête sur les accords salariaux et l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse), trois statistiques basées sur des données administratives (la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises, la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie et la statistique de l'évolution des salaires). La vue d'ensemble est complétée par la statistique des frontaliers (statistique de synthèse basée principalement sur un appariement entre les données SYMIC et les données AVS et utilisée comme input dans la SPAO, dans la SVOLTA et dans les CMT).

[1] Des informations sur les sources statistiques relatives au marché du travail qui ne sont pas présentées en détail dans cette publication peuvent être obtenues auprès des offices fédéraux suivants:
Secrétariat d'Etat à l'économie: statistique sur la réduction de l'horaire de travail, statistique des places vacantes annoncées.
Secrétariat d'Etat aux migrations: système d'information central sur la migration (SYMIC).
Office fédéral de la statistique: recensement de la population des entreprises, statistique structurelle des entreprises, enquête sur les nouvelles entreprises, recensement des entreprises du secteur primaire.

Encadré 1: le système des statistiques suisses du marché du travail

Statistiques de synthèse	
Statistique de la population active occupée (SPAO)	–cf. 1.3
Statistique des frontaliers (STAF)	–cf. 1.6
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	–cf. 1.7
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	–cf. 1.10
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	–cf. 1.13
Enquêtes auprès des ménages	
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	–cf. 1.2
Recensement de la population (RFP)	–Un recensement exhaustif de la population résidante a été réalisé tous les dix ans entre 1850 et 2000. Il a relevé des données sur l'activité professionnelle depuis 1860. Jusqu'en 1960, on a tenu compte uniquement de l'activité à plein temps et jusqu'en 1980 uniquement des personnes actives occupées travaillant au moins 6 heures par semaine. Ce n'est qu'en 1990 que la limite de travail a été abaissée à une heure par semaine (définition internationale). Depuis 2010, le recensement traditionnel de la population est remplacé par une série d'enquêtes. Parmi celles-ci, le relevé structurel annuel, qui est une enquête par échantillonnage menée auprès de 200 000 personnes, représente une source de données importante dans l'optique de l'observation du marché du travail.
Enquêtes auprès des entreprises	
Statistique de l'emploi (STATEM)	–cf. 1.4
Recensement des entreprises (RE)	–Réalisé tous les 3 ou 4 ans auprès des établissements des secteurs secondaire et tertiaire, pour la dernière fois en 2008. On y relève les emplois d'au moins 6 heures par semaine. Les emplois dans les ménages privés et les emplois d'indépendants sans entreprise ne sont pas considérés.
Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	–Cette statistique annuelle dès 2011 remplace le recensement des entreprises. Basée essentiellement sur des données administratives, elle couvre les emplois dans les entreprises ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires sur la base d'un revenu annuel minimum de 2300 francs. Les unités d'exploitation sont l'établissement et l'entreprise.
Enquête sur les nouvelles entreprises	–Réalisée auprès des entreprises nouvellement inscrites dans le registre des entreprises et des établissements (REE) afin de mettre ce dernier à jour. Le REE sert de base au recensement des entreprises et à toute enquête par sondage auprès des entreprises.
Recensement des entreprises du secteur primaire ou de l'agriculture	–Relève l'emploi par régions dans le secteur primaire.
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	–cf. 1.14
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	–cf. 1.17
Enquête sur les conventions collectives de travail (ECS)	–cf. 1.18
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	–cf. 1.19
Données administratives	
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	–cf. 1.8
Statistique de la réduction de l'horaire de travail du SECO	–Relève mensuellement des informations sur le chômage partiel.
Statistique du chômage du SECO	–cf. 1.11
Statistique des places vacantes annoncées du SECO	–Relève chaque mois les places vacantes annoncées aux offices régionaux de placement.
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	–cf. 1.16
Système d'information central sur la migration (SYMIC)	–Données mensuelles sur le nombre de travailleurs étrangers. Dès juin 2002, le SYMIC ne livre plus d'informations sur l'activité des titulaires d'une autorisation de séjour originaires de l'UE et des titulaires d'une autorisation d'établissement.

Encadré 2: aperçu des statistiques et des indicateurs traités dans la publication

Statistiques	Indicateurs fournis
Statistiques de synthèse	
Statistique de la population active occupée (SPAO)	–Personnes actives occupées, personnes actives occupées en équivalents plein temps
Statistique des frontaliers (STAF)	–Frontaliers de nationalité étrangère travaillant en Suisse
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	–Heures effectives de travail –Heures normales de travail –Heures supplémentaires –Heures d'absences
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	–Chômeurs au sens du BIT –Taux de chômage au sens du BIT
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	–Bilan de la population active –Migration de personnes actives
Enquêtes auprès des ménages	
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	–Taux d'activité –Taux d'actifs occupés –Indicateurs servant aux comparaisons internationales
Enquêtes auprès des entreprises	
Statistique de l'emploi (STATEM)	–Emplois par taux d'occupation, emplois équivalents à plein temps –Places vacantes –Indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi –Indicateurs des difficultés de recrutement de personnel
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	–Salaire mensuel brut standardisé
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	–Adaptation des salaires effectifs –Adaptation des salaires minimaux
Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)	–Conventions collectives de travail
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	–Grèves et lock-outs –Etablissements et travailleurs impliqués –Journées de travail perdues
Données administratives	
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	–Durée normale du travail hebdomadaire des salariés à plein temps
Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	–Chômeurs inscrits –Taux de chômage –Demandeurs d'emploi inscrits
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	–Indice des salaires nominaux –Indice des salaires réels

1.2 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête réalisée auprès des personnes qui a pour but principal de fournir des données sur la structure de la population active suisse et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Les thèmes principaux que l'ESPA aborde sont l'activité professionnelle, le chômage et ses caractéristiques, la profession (apprise et exercée), les conditions de travail, la mobilité sur le marché du travail, la branche économique, les heures de travail, la formation (y compris la formation continue), le travail non rémunéré, la situation familiale, les conditions de logement et les revenus (cf. chapitre 1.15). Ce vaste éventail de données conduit à un grand choix dans les critères de ventilations (par exemple les actifs occupés selon l'état civil, la classe de revenu, le type d'horaire; les chômeurs au sens du BIT selon la formation, la durée de chômage, le type de famille, etc.). Des enquêtes similaires (appelées enquêtes sur les forces de travail ou labour force surveys) sont conduites dans les pays de l'Union européenne.

Concepts et définitions de l'ESPA

L'ESPA applique les définitions internationales de l'activité et du chômage (Bureau international du Travail et EUROSTAT). Une per- sonne est ainsi considérée comme active occupée si elle exerce une activité professionnelle d'au moins une heure pendant la semaine de référence. L'utilisation de ces définitions permet de réaliser des comparaisons internationales.

En raison de la méthode de relevé, les résultats de l'enquête se rapportent à la population résidante permanente uniquement. Par conséquent, l'ESPA ne prend pas en considération certains groupes d'étrangers, tels les frontaliers, les titulaires d'une autorisation de courte durée et les personnes dans le processus d'asile. Pour combler ces lacunes, on rajoute, dans une étape importante des processus de calcul des statistiques de synthèse (statistique de la population active occupée, statistique du volume du travail et comptes globaux du marché du travail), les groupes qui n'appartiennent pas à la population résidante permanente (voir graphique G 1.1). Cette opération, si elle permet de tenir compte de toutes les personnes travaillant en Suisse et de tous les chômeurs au sens du BIT résidant en Suisse, présente toutefois un inconvénient: on perd de la souplesse dans les possibilités de ventilation des résultats.

Méthode de calcul de l'ESPA

a) Méthode de relevé

L'ESPA est une enquête par échantillonnage auprès des personnes. De 1991 à 2009, elle a été réalisée entre le mois d'avril et le mois de juin. Depuis 2010, elle se déroule en continu dans le but de fournir des indicateurs trimestriels et annuels. L'OFS informe par écrit les personnes sélectionnées. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par internet/par téléphone), où le relevé par internet est privilégié. Un entretien dure en moyenne une vingtaine de minutes et les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées quatre fois sur 15 mois. Cette structure en panel permet d'observer de près l'évolution du marché du travail et d'effectuer des analyses longitudinales.

b) Extrapolation des résultats

L'exploitation des résultats de l'enquête nécessite une pondération des réponses fournies par les personnes interrogées. Cette pondération est calculée sur la base de la population résidante permanente de la Suisse. Sur la période 2010–2016, la pondération des données de l'ESPA a été révisée. En effet, de nouveaux calages basés sur des données des assurances sociales ont été intégrés dans le processus de pondération. La prise en compte de ces nouvelles dimensions permet des gains en terme de précision statistique, notamment en ce qui concerne le statut sur le marché du travail (actif occupé/chômeur au sens du BIT/non-actif). Cette révision génère une rupture de série sur une partie des résultats entre 2009 et 2010.

Chaque trimestre un participant à l'ESPA représente en moyenne 230 personnes de la population résidante permanente de la population âgée de 15 ans et plus (l'échantillon trimestriel est composé de 30 000 personnes environ).

Les principaux résultats de l'ESPA sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique. Par ailleurs, des analyses «à la carte» peuvent également être réalisées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête suisse sur la population active

Objet de la statistique:	Structure de la population active et comportements en matière d'activité professionnelle
Méthode de relevé:	Enquête auprès des personnes (env. 120 000 interviews par année)
Population de référence:	Population résidante permanente sans les diplomates, les fonctionnaires internationaux (y c. membres de leur famille) et les personnes dans le processus d'asile
Période de référence/ périodicité:	Dès 2010: chaque trimestre, enquête continue De 1991 à 2009: deuxième trimestre (d'avril à juin), enquête annuelle

Critères de ventilation

Les nombreux thèmes abordés par l'enquête permettent un grand choix dans les critères de ventilation. Par contre, étant donné qu'il s'agit d'une enquête par échantillonnage, les croisements entre variables sont limités (plus les groupes isolés sont de taille réduite, plus le coefficient de variation est grand).

Les inputs principaux des statistiques de synthèse basées sur l'ESPA G 1.1

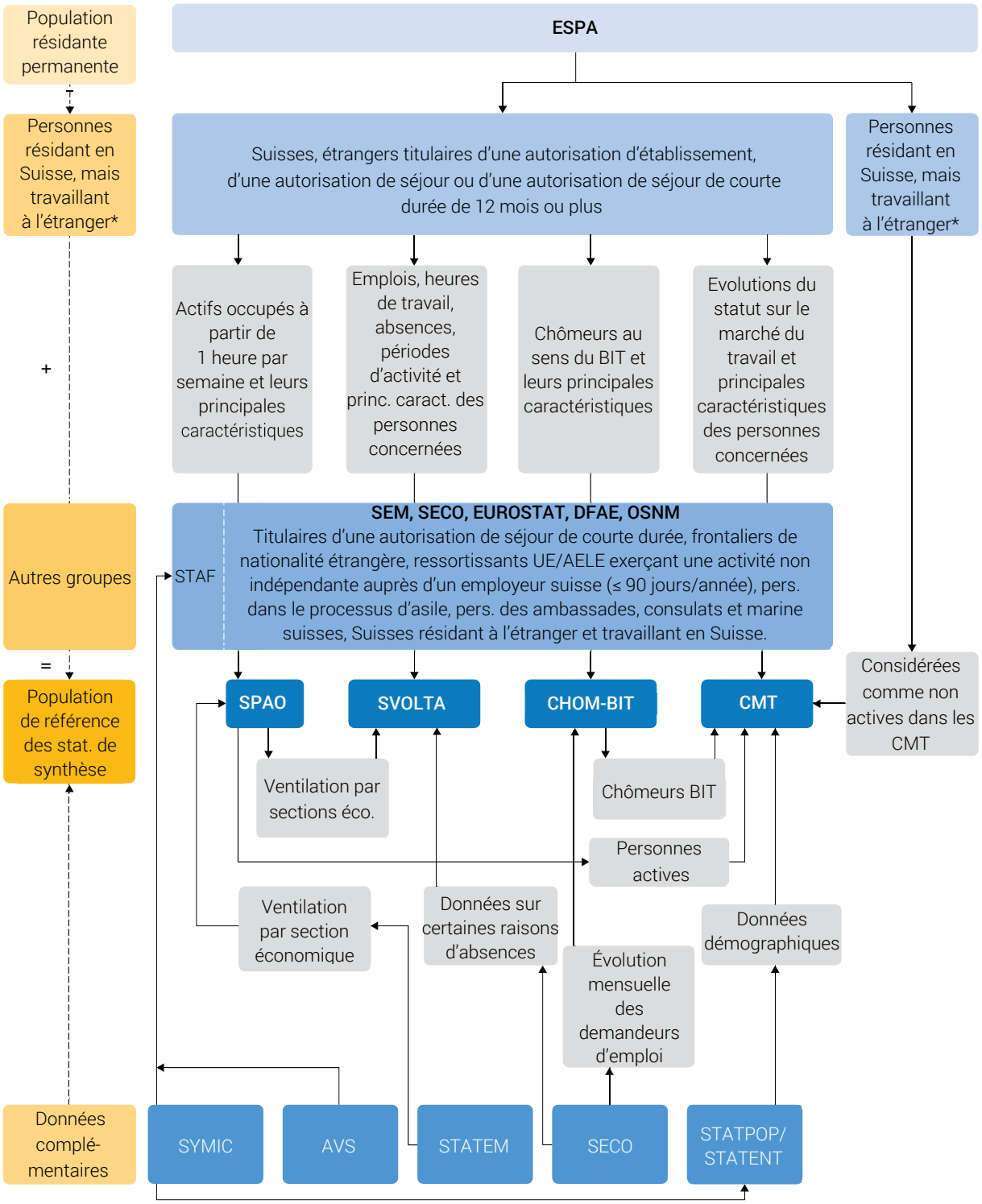

AVS = Assurance-vieillesse et survivants
CHOM-BIT = Statistique du chômage au sens du BIT
CMT = Comptes globaux du marché du travail
DFAE = Département fédéral des affaires étrangères
ESPA = Enquête suisse sur la population active
OSNM = Office suisse de la navigation maritime
SECO = Secrétariat d'Etat à l'économie
SEM = Secrétariat d 'Etat aux migrations
SPAO = Statistique de la population active occupée STAF = Statistique des frontaliers
STATEM = Statistique de l 'emploi
STATPOP = Statistique de la population et des ménages
SVOLTA = Statistique du volume du travail
SYMIC = Système d'information central sur la migration

* Personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse, personnel des organisations inter- nationales et frontaliers résidant en Suisse, mais travaillant à l 'étranger

© OFS 2022

1.3 La statistique de la population active occupée (SPAO)

La statistique de la population active occupée (SPAO) a été créée en 1977. Des chiffres globaux remontent jusqu'en 1948 et d'autres, plus détaillés, jusqu'en 1960. Dans cette statistique, toutes les personnes travaillant en Suisse sont prises en compte. La SPAO livre ainsi des données sur l'ensemble de l'économie, y compris le secteur primaire. La SPAO est une statistique de synthèse, c'est-à-dire qu'elle repose sur différentes sources statis- tiques dont les principales sont l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le système d'information central sur la migration (SYMIC) tenu par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et la statistique de l'emploi (STATEM). En combinant ainsi les résultats de diverses sources, il est possible d'une part d'utiliser les forces tout en laissant de côté les faiblesses des statistiques comprises dans la SPAO et d'autre part d'adapter le champ couvert par la statistique au concept intérieur.

Concepts et définitions de la SPAO
La SPAO relève toutes les personnes travaillant en Suisse (cf. chapitre 3.8, «le concept intérieur») au moins une heure par semaine. Elle répond ainsi à la définition de l'activité recommandée par le Bureau international du Travail. La SPAO considère notamment des groupes de population qui ne sont pas compris, pour diverses raisons, dans la STATEM. Il s'agit en particulier des personnes travaillant dans le secteur primaire, de celles qui sont employées par des ménages privés ainsi que de celles qui exercent une activité professionnelle nous soumises à cotisation AVS (voir chapitre 1.5). La population de référence de la SPAO se distingue aussi de celle de l'ESPA. En effet, à la différence de l'ESPA qui ne considère que la population résidante permanente, la SPAO tient également compte des frontaliers, des personnes dans le processus d'asile, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ainsi que d'autres groupes marginaux. Le nombre d'actifs occupés est aussi proposé en équivalents plein temps ainsi que sous forme désaisonnalisée.

Méthode de calcul de la SPAO
La SPAO s'établit en trois étapes.

1) Passage au concept intérieur
Les valeurs trimestrielles se calculent à partir de l'ESPA. Mais comme les définitions de celle-ci ne coïncident pas entièrement avec les définitions de la SPAO, les données de l'ESPA, qui se rapportent à la population résidante permanente, sont adaptées au concept intérieur (cf. graphique G 1.2). Autrement dit, on ajoute aux personnes actives occupées de l'ESPA les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, le personnel de la marine suisse, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins, et l'on en soustrait le personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse et les frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger.

Ce calcul se fait distinctement pour les hommes et pour les femmes, pour les Suisses et pour les étrangers (ces derniers étant répartis selon le type d'autorisation de séjour).

2) Ventilation des résultats
Les valeurs selon le concept intérieur – déjà réparties selon le sexe, la nationalité et le type d'autorisation de séjour – sont encore ventilées par grande région, groupe d'âges, statut d'activité, secteur et section économique. Les principales sources pour ces ventilations sont l'ESPA, le SYMIC, la STAF et la STATEM.

3) Actifs occupés en équivalents plein temps
Pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), On additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un 1er emploi à un taux d'occupation de 50% et un 2e emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 EPT. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

4) Révision de routine
La SPAO est actualisée chaque trimestre en intégrant les valeurs révisées de la statistique des frontaliers (STAF) jusqu'à la dernière valeur de référence de la STAF.

Pour plus de détails sur la méthode de la SPAO, cf. le rapport méthodologique «La statistique de la population active occupée (SPAO), Bases méthodologiques», OFS, 2021.

Adaptation de la SPAO au concept intérieur G 1.2

Actifs occupés suisses résidant en Suisse

+

Actifs occupés titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C)

+

Actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour (livret B)

+

Actifs occupés titulaire d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à 12 mois (livret L)

=

Actifs occupés dans la population résidante permanente

+

Actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois (livret L)

+

Actifs occupés dans le processus d'asile

+

Personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger

+

Personnel de la marine suisse

+

Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse (livret G)

+

Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse

+

Ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile

–

Frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger

=

Population active occupée selon le concept intérieur

© OFS 2022

Concepts et définitions de la statistique de la population active occupée

Objet de la statistique:	Les personnes exerçant une activité productive au sens de la comptabilité nationale d'au moins 1 heure par semaine
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Population active occupée selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Moyenne trimestrielle, statistique trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

Personnes actives occupées
- sexe x nationalité/autorisation de séjour
- sexe x secteurs et sections économiques selon la NOGA08
- sexe x grandes régions
- sexe x nationalité x statut d'activité
- sexe x nationalité x groupes d'âges
- sexe x nationalité x secteurs économiques

Personnes actives occupées en équivalents plein temps
- sexe
- nationalité

Séries désaisonnalisées
- total et total en équivalents plein temps

x = croisé avec

1.4 La statistique de l'emploi (STATEM)

La statistique de l'emploi (STATEM) est élaborée sur la base d'une enquête réalisée chaque trimestre auprès d'établissements des secteurs secondaire et tertiaire. Elle existe en tant qu'enquête trimestrielle depuis 1925. D'abord réalisée pour différentes branches industrielles et publiée sous forme d'indice, elle a peu à peu évolué, couvrant finalement toutes les branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle est publiée sous forme d'effectifs depuis le troisième trimestre 1991.

Concepts et définitions de la STATEM

La STATEM est une enquête conjoncturelle dont le but est de fournir des informations sur l'évolution de l'emploi par branches économiques, sur les places vacantes, les difficultés de recrutement de personnel et les prévisions d'évolution de l'emploi. Elle porte sur les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire établies sur territoire suisse (concept intérieur). Le secteur primaire (agriculture, chasse, sylviculture, pêche et pisciculture) et la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs» ne sont pas pris en compte.

Méthode de calcul de la STATEM

L'enquête se fonde sur un échantillon aléatoire d'entreprises tirés du Registre des entreprises et des établissements (REE). Il est stratifié par divisions économiques. Dans le cas d'entreprises multi-établissements, tous les établissements d'une entreprise de l'échantillon sont intégrées à ce dernier. Les emplois sont alors répartis au sein des unités locales de chaque entreprise, de manière à produire des résultats au niveau des établissements. Les cantons et les grandes villes qui le souhaitent ont depuis 2001 la possibilité de financer des compléments d'échantillons régionaux.

Les données sont récoltées auprès des entreprises à l'aide d'un questionnaire en ligne (eSurvey), par l'échange électronique de données ou de questionnaires imprimés sur papier. Afin de limiter la charge auprès des entreprises, la récolte des données est coordonnée avec les autres enquêtes portant sur l'emploi (Enquête d'actualisation du REE, Profiling et Profiling Light). Le questionnaire porte en premier lieu sur le nombre d'emplois occupés dans les entreprises lors du dernier mois de trimestre sous référence. Les autres informations recueillies dans le cadre de l'enquête concernent les places vacantes, ainsi que deux variables qualitatives, soit l'indicateur sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et l'indicateur sur les prévisions d'évolution de l'emploi.

L'échantillon actuel contient environ 19 000 entreprises (65 000 établissements), soit 3,5% de l'ensemble des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (11% des établissements). Il couvre environ 45% des emplois. Une annexe méthodologique décrivant les principales caractéristiques du cadre de sondage, ainsi que la variance des estimations trimestrielles accompagnent les tableaux de résultats. L'échantillon est renouvelé régulièrement tous les deux ans. La série chronologique (2 ans) est quant à elle révisée entre le renouvellement actuel et le dernier renouvellement de l'échantillon.

Tous les résultats de la STATEM sont disponibles sur le site internet de l'OFS de même que les rapports de mé- thodes suivants: «Statistique de l'emploi: Bases métho- dologiques 2000», OFS, 2002 ; «Statistique de l'emploi. Révision 2007: cadre de sondage et échantillonnage», OFS, 2008 ; «Statistique de l'emploi: Révision 2007: méthodes d'estimation», OFS, 2008, «Beschäftigungsstatistik BESTA: Revision 2015: Stichprobenrahmen, Stichprobenplan und Hochrechnung», OFS 2019

Concepts et définitions de la statistique de l'emploi

Objet de la statistique:	Les emplois dans les entreprises par taux d'occupation et en équivalents plein temps, les places vacantes, les indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et les indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi.
Méthode de relevé:	Enquête auprès de 19 000 entreprises (65 000 établissements)
Population de référence:	Emplois soumis à cotisations AVS dans les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur. Ne sont pas considérés: les emplois du secteur primaire, ni ceux de la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs».
Période de référence/ périodicité:	Dernier mois de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

Emplois
- Sexe x divisions économiques selon la NOGA08 x taux d'occupation
- Sexe x divisions économiques selon la NOGA08

Equivalents plein temps
- Sexe x grandes régions x secteurs économiques

Nombre de places vacantes, indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi
- Divisions économiques NOGA08
- Séries désaisonnalisées
- Grandes régions

x = croisé avec

1.5 Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi

Deux approches distinctes du marché du travail

La statistique de la population active occupée (SPAO) et la statistique de l'emploi (STATEM) sont deux statistiques conjoncturelles qui abordent le marché du travail sous des angles différents, la première sous l'angle de l'offre de travail par le biais des ménages (la SPAO se base pour l'essentiel sur l'enquête suisse sur la population active), la seconde sous l'angle de la demande de travail par le biais des établissements. En raison de cette différence, l'une ou l'autre statistique sera plus appropriée selon l'aspect du marché du travail que l'on souhaite analyser.

Différences dans la mesure de l'activité professionnelle entre la SPAO et la STATEM

Des écarts peuvent apparaître entre le nombre d'actifs occupés selon la SPAO et le nombre d'emplois selon la STATEM. La première différence concerne l'unité de mesure, une personne active occupée pouvant exercer plusieurs emplois. La seconde concerne certaines activités qui ne sont pas couvertes par la STATEM. Il s'agit principalement de l'activité des personnes non soumises à cotisation AVS (jeunes n'ayant pas atteint l'année de leur 18e anniversaire, actifs occupés ayant atteint l'âge légal de la retraite et gagnant moins de 16 800 francs par an, actifs occupés de plus de 18 ans gagnant moins de 2300 francs par an), ainsi que des emplois dans le secteur primaire et dans les ménages privés (division économique NOGA «Activité des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique»). On suppose aussi que certaines formes atypiques de travail (p. ex. personnes travaillant sans rémunération pour une entreprise familiale, contrats à durée très limitée ou sous forme de mandats ponctuels qui n'induisent pas de paiement de cotisations à l'AVS) échappent partiellement à la STATEM. Les deux statistiques se distinguent également par leur période de référence: bien que toutes deux trimestrielles, la SPAO se réfère à des moyennes trimestrielles alors que la STATEM livre des résultats se référant au dernier mois du trimestre. Enfin, tant les résultats de la SPAO que ceux de la STATEM sont soumis à une part d'erreur aléatoire (coefficient de variation de près de 0,3% pour le nombre total d'actifs occupés; 0,4% pour le nombre total d'emplois).

Spécificités de la SPAO

La SPAO fournit des données sur l'ensemble des personnes travaillant en Suisse et sur leur évolution. Elle renseigne notamment sur la répartition de la population active occupée dans les sections économiques. La SPAO est également adaptée pour des analyses relatives à la main-d'œuvre étrangère travaillant en Suisse. Grâce à la ventilation par catégories d'autorisation de séjour, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la part des étrangers titulaires d'une autorisation de séjour dans l'ensemble de la population étrangère active occupée. La statistique permet en outre d'étudier des questions touchant la structure sociodémographique du monde du travail (les jeunes, les femmes, les indépendants, actifs occupés en équivalents plein temps). La série est aussi disponible sous forme désaisonnalisée (pour le total) et en équivalents plein temps (par sexe et par nationalité).

Spécificités de la STATEM

La STATEM présente des résultats selon les divisions économiques, également ventilés par taux d'occupation. Ainsi, l'on peut par exemple connaître la part des personnes qui sont occupées à temps partiel dans l'hôtellerie et la restauration. Les séries d'emploi sont aussi disponibles sous forme désaisonnalisée et en équivalent plein temps.

1.6 La statistique des frontaliers (STAF)

La statistique des frontaliers (STAF) fournit des informations quant à l'effectif et aux principales caractéristiques des travailleurs étrangers en activité en Suisse et résidant à l'étranger. La STAF est une statistique de synthèse basée sur les données du système d'information central sur la migration (SYMIC), sur les données de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), sur la base de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries antérieures au 4e trimestre 2010, sur les données de la statistique de l'emploi (STATEM). La statistique a été créée en 2004 et des chiffres globaux ont été calculés rétrospective- ment jusqu'en 1996.

Concepts et définitions de la STAF

La statistique des frontaliers recense tous les frontaliers de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G) et exerçant une activité professionnelle en Suisse. L'effectif fourni par la statistique des frontaliers est inférieur au nombre d'autorisations selon SYMIC, les cessations d'activité professionnelle n'étant pas systématique- ment annoncées aux autorités.

Méthode de calcul de la STAF

Depuis 2010, la statistique s'appuie essentiellement sur des registres administratifs. La méthode se résume en quatre étapes:

1) Correction des données du SYMIC

Certaines autorisations frontalières sont enregistrées avec du retard dans le SYMIC. Les personnes concernées y sont donc prises en compte plus tard que la date à laquelle elles ont véritablement commencé à travailler en Suisse

La méthode permet de remplacer subséquemment la date de début du travail en Suisse par la date d'entrée effective. Ces informations étant incomplètes pour les trois derniers trimestres, le nombre d'autorisations restant à saisir est estimé sur la base des valeurs précédentes.

2) Production des micro-données de référence par appariement des données AVS et des données SYMIC

L'appariement des données AVS et des données SYMIC permet de déterminer pour chaque trimestre, au niveau des micro-données – mais avec deux ans de retard –, si le titulaire du permis de frontalier a touché un revenu soumis ou non à cotisation.

3) Ajustement des micro-données de référence à l'ensemble de la population considérée

Certains frontaliers ne figurent pas ou ne figurent que partiellement dans les données de l'AVS. Il s'agit des frontaliers qui n'ont pas encore atteint l'année de leur 18e anniversaire, qui ont déjà atteint l'âge légal de l'AVS (64/65 ans) ou qui travaillent comme indépendants. Pour les premiers, un appariement avec la statistique de la formation professionnelle initiale permet de déterminer s'ils sont en apprentissage et donc professionnellement actifs. Pour les deux autres groupes, on estime la part des actifs occupés en s'appuyant sur d'autres statistiques (protection sociale et marché du travail SESAM).

4) Rétropolation des micro-données pour les trimestres antérieurs au 4e trimestre 2010

Nous ne disposons que depuis 2010 d'un taux d'attribution de numéros AVS aux détenteurs d'un permis de frontalier enregistrés dans SYMIC suffisamment élevé pour apparier de manière fiable les données. Les séries antérieures au 4e trimestre 2010 sont calculées par rétropolation des micro-données STAF. On utilise à cet effet le nombre total de frontaliers – selon les séries STAF calculées sur la base de la STATEM – pour l'ensemble de la période du 1er trimestre 1996 au 3e trimestre 2010. On veille à tirer profit au maximum des données disponibles:

- pondération des micro-données du premier trimestre pour lequel on a des données AVS (4e trimestre 2010)
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1er trimestre 1996 au 3e trimestre 2010.

5) Extrapolation des micro-données trimestrielles au-delà des dernières données AVS disponibles

Les données AVS utilisées pour l'appariement des données ne sont disponibles qu'après un délai d'environ deux ans. L'extrapolation au-delà des dernières données AVS disponibles est réalisée, comme pour la rétropolation 1996–2010, au niveau des micro-données SYMIC. Le nombre total provisoire de frontaliers est obtenu par extrapolation du dernier effectif définitif dans les données AVS sur la base de l'évolution en pourcent selon SYMIC. On utilise en outre les données suivantes:

- pondération des micro-données du dernier trimestre pour lequel on a des données AVS
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1er trimestre sans données AVS au dernier trimestre de la STAF.

On obtient ainsi des micro-données individuelles pondérées pour la période qui va du 1er trimestre 1996 au dernier trimestre de la statistique. Ces données permettent de calculer le nombre total de frontaliers pour la STAF et pour toutes les ventilations du SYMIC.

Pour plus de détails sur la méthode de la STAF, voir le rap- port méthodologique «Statistique des frontaliers (STAF) – Bases méthodologiques», OFS, 2022.

Concepts et définitions de la statistique des frontaliers

Objet de la statistique:	Travailleurs frontaliers étrangers
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Tous les travailleurs de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G), domiciliés à l'étranger et exerçant une activité lucrative en Suisse.
Période de référence/ périodicité:	Fin de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

- Sexe x canton de travail x commune de travail
- Sexe x canton de travail x pays de résidence
- Sexe x canton de travail x Landkreis de résidence (DE)
- Sexe x canton de travail x département de résidence (FR)
- Sexe x canton de travail x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
- Statut d'activité x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
- Sexe x canton de travail x statut d'activité x durée du permis de travail
- Sexe x canton de travail x groupes d'âges

x = croisé avec

1.7 La statistique du volume du travail (SVOLTA)

Jusque dans les années 50, la grande majorité des travailleurs étaient employés à plein temps. Il suffisait alors de considérer l'effectif de la population active occupée pour obtenir un indicateur fiable du niveau de l'activité professionnelle. Avec l'apparition du travail à temps partiel dans les années 60 et le développement de formules souples d'aménagement du temps de travail, cet indicateur ne suffisait plus. Il a donc fallu créer des statistiques nouvelles sur la durée et le volume du travail. Si des statistiques sur la durée hebdomadaire du travail ont vu le jour dès les années 40, la statistique du volume du travail (SVOLTA) n'a pu être créée qu'au début des années 90.

Concepts et définitions de la SVOLTA

L'élaboration de la SVOLTA est inspirée par divers travaux réalisés dans ce domaine par le Bureau international du Travail (BIT). Ces éléments ont toutefois dû être adaptés aux données disponibles en Suisse. Les concepts et les définitions ont été fixés compte tenu des règles en vigueur dans le Système de Comptabilité Nationale. La SVOLTA a fait l'objet d'une révision méthodologique pour les années dès 2010, notamment pour tenir compte du changement de périodicité de sa source principale (ESPA).

Méthode de calcul de la SVOLTA

La méthode d'établissement de la SVOLTA diffère selon que l'on considère la population résidante permanente ou les autres groupes de population travaillant en Suisse.

Volume du travail de la population résidante permanente

Pour la population résidante permanente, le volume du travail se calcule d'après les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'ESPA permet de calculer la durée annuelle normale du travail pour chaque emploi (les éventuelles activités accessoires des personnes actives occupées sont prises en compte). Pour les emplois salariés, on considère comme durée normale du travail celle qui est fixée dans le contrat de travail. Pour les emplois des indépendants, on considère la du- rée usuelle du travail. Les absences annuelles sont soustraites, pour chaque emploi, à la durée annuelle normale du travail. Comme l'ESPA n'informe pas de façon suffisamment fiable sur tous les types d'absences, on se réfère, pour les absences à la statistique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Pour obtenir la durée annuelle effective du travail, il faut encore tenir compte, pour chaque emploi, des heures supplémentaires annuelles (livrées par l'ESPA); elles ne sont comptées que si elles ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles. La durée effective du travail correspond donc au nombre d'heures qui, au cours de la période considérée, ont effectivement été consacrées à l'accomplissement d'une tâche ou d'un travail déterminé.

Volume du travail des autres groupes

Pour estimer le volume du travail conformément au concept intérieur, il faut également prendre en considération plusieurs groupes de population travaillant en Suisse mais qui ne sont pas interrogés dans le cadre de l'ESPA. Ces groupes sont les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel de la marine suisse, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins. Si le nombre d'emplois occupés par ces groupes de personnes nous est donné par des sources administratives dont la principale est le système d'information central sur la migration (SYMIC), leur durée du travail provient de valeurs moyennes estimées à l'aide de l'ESPA. Une analyse réalisée à l'aide du recensement fédéral de la population (RFP) a montré, en effet, que la durée de travail de ces groupes d'étrangers ventilés selon le sexe, le taux d'occupation et la section économique ne diffère pas de manière significative de la durée du travail du reste de la population.

Concepts et définitions de la statistique du volume du travail

Objet de la statistique:	Heures effectives de travail, heures normales, heures contractuelles, heures habituelles, heures d'absences et heures supplémentaires de toutes les personnes qui accomplissent dans l'année au moins 1 heure d'activité productive au sens de la comptabilité nationale.
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x sections économiques NOGA08
- Sexe x nationalité x statut d'activité
- Sexe x nationalité x taux d'occupation
- Sexe x nationalité x grandes régions

x = croisé avec

1.8 La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)

Si la statistique officielle livre des données sur la durée hebdomadaire du travail depuis 1942, les méthodes et les concepts de base ont fortement évolué au cours du temps. Depuis 1973, la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT) est réalisée sur la base des déclarations d'accidents des salariés transmises au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). L'entrée en vigueur le 1er janvier 1984 de la nouvelle loi sur l'assurance-accidents (LAA), soumettant tous les salariés à l'obligation de s'assurer, a permis d'élargir le champ de la statistique à l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire ainsi qu'au secteur primaire. Avant le transfert à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la DNT le 1er mars 1995, celle-ci était réalisée au sein de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'économie). Les résultats sont disponibles par branches économiques de la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) à partir de 1990.

Concepts et définitions de la DNT

La durée normale du travail est définie comme la durée du travail hebdomadaire pratiquée dans les entreprises et valable sur un intervalle de plusieurs mois ou années. Cette durée s'applique à l'entreprise et correspond, en principe, à la durée individuelle du travail des salariés engagés à plein temps, qui ne font pas d'heures supplémentaires et ne sont pas touchés par des réductions de l'horaire de travail.

Méthode de calcul de la DNT

La durée normale du travail se calcule à l'aide d'un schéma de pondération, dont la base jusqu'en 2012 est le dernier recensement des entreprises (RE). Ce schéma se base dès 2013 sur la statistique structurelle des entreprises (STATENT). En effet, chaque division économique de chaque canton reçoit un coefficient de pondération. Ce procédé permet de calculer les valeurs agrégées en fonction des structures de l'emploi propres à chaque canton et à chaque région. Dans cette optique, il n'est pas tenu compte (pour la période durant laquelle le schéma de pondération est constant) des variations de la durée normale du travail résultant d'un changement de l'importance relative des branches économiques, comme par exemple, les effets d'un transfert de salariés vers une division dans laquelle la durée normale du travail est généralement plus faible qu'ailleurs. La différence entre la durée normale du travail cantonale et la durée normale du travail à l'échelle nationale peut être interprétée comme la conjonction de deux effets:

- une différence dans la structure de l'emploi entre la Suisse et le canton considéré (effet structurel)
- une différence dans la durée normale du travail à l'intérieur même d'une ou de plusieurs divisions économiques, entre la Suisse et le canton sous revue (effet résiduel).

Pour chaque canton et section économique, il est possible de calculer la valeur de cet effet structurel. Pour ce faire, on pondère, au niveau des divisions économiques, les données des salariés accidentés du canton en question avec les coefficients de pondération relatifs à la structure suisse de l'emploi. La différence (obtenue au niveau du total des divisions ou d'une section économique) entre la durée cantonale effective et la durée cantonale du travail hypothétique reflète la différence due à l'effet de structure. En 2015, par exemple, pour le canton de Genève, la durée normale du travail s'élève à 40,9 h, contre 41,6 h à l'échelon suisse (secteur primaire exclu). Il en découle une différence de 0,7 h, qui peut être décomposée en une variation de 0,1 h due à la structure de l'emploi propre au canton de Genève, et une variation de 0,6 h due à l'effet résiduel. Cette dernière s'explique par le fait que, dans le canton de Genève, une ou plusieurs divisions économiques présentent des durées normales du travail inférieur à la moyenne suisse.

Pour plus de détails sur la méthode de la DNT, cf. la publication «Durée normale du travail dans les entreprises en 1997, Résultats commentés et tableaux», OFS, 1998

Concepts et définitions de la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

Objet de la statistique:	Durée hebdomadaire normale du travail des salariés à plein temps dans les entreprises
Méthode de relevé:	Exploitation d'environ 290 000 données administratives
Population de référence:	Salariés des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sections et divisions économiques NOGA08
- Sections économiques NOGA08 x grandes régions
- Sections économiques NOGA08 x cantons

x = croisé avec

1.9 Comparatif entre la statistique du volume du travail et la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

La statistique du volume du travail (SVOLTA) fournit en premier lieu des données macro-économiques sur le volume annuel effectif du travail pour l'ensemble de l'économie suisse et permet ainsi de disposer d'une base de calcul de productivité par heure de travail. Mais la SVOLTA fournit aussi des données détaillées sur les composantes des heures effectives de travail par emploi (heures normales, heures d'absences et heures supplémentaires). Grâce à la ventilation par statut d'activité et taux d'occupation, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la durée annuelle effective du travail des salariés occupés à plein temps et de comprendre dans quelle mesure ce résultat dépend du changement de la durée annuelle du travail selon le contrat, des absences ou des heures supplémentaires. D'autres indicateurs comme le taux d'absences ou le taux d'heures supplémentaires sont également calculés dans le cadre de la SVOLTA.

Par contre, si l'on s'intéresse aux pratiques en matière de durée hebdomadaire du travail stipulée dans les contrats des salariés à plein temps, on consultera de préférence la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT). La DNT se prête aussi à des analyses de la durée normale du travail dans les différentes divisions économiques et dans les différents cantons.

Bien que des données concernant la durée normale du travail soient livrées par la SVOLTA et par la DNT, une comparaison entre ces deux sources ne peut se faire de manière directe. A cela plusieurs raisons: d'abord la durée normale du travail se rapporte dans la SVOLTA à l'ensemble des actifs occupés y compris les indépendants, tandis que la DNT base ses estimations sur l'information donnée par les salariés à plein temps. Ensuite, on retrouve dans la SVOLTA tous les groupes d'activités économiques alors que dans la DNT les activités des ménages en tant qu'employeurs ne sont pas inclues. L'encadré ci-dessous compare la durée hebdomadaire normale du travail estimé d'après la SVOLTA avec la durée hebdomadaire normale du travail dans les entreprises sur la base de la DNT (voir graphique G1.3).

Liens entre les données sur la durée normale du travail de la SVOLTA et de la DNT, 2021 **G 1.3**

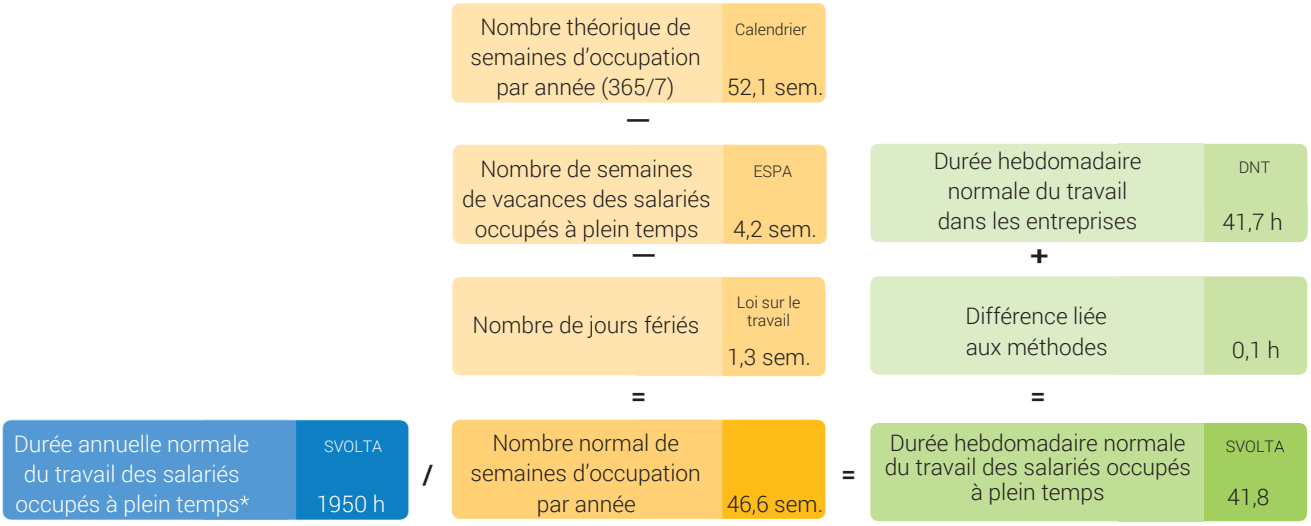

* Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés dans leur propre entreprise et ceux de la section «activités domestiques» sont exclus.

© OFS 2022

1.10 La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

Depuis 1991, l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le nombre de chômeurs mesurés d'après les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et de l'OCDE. La statistique du chômage au sens du BIT a été introduite en 1995 afin de proposer des résultats à un rythme plus fréquent que ceux annuels de l'ESPA. Si l'ESPA offre à partir de 2010 des résultats trimestriels, la statistique du chômage au sens du BIT se distingue en continuant de proposer des valeurs mensuelles.

Concepts et définitions

La statistique du chômage publiée par l'OFS est basée sur les définitions du chômage du BIT. Contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, cf. chapitre 1.11), qui ne porte que sur les chômeurs inscrits, la statistique du chômage au sens du BIT considère toutes les personnes sans travail et en quête d'emploi qui sont en mesure de commencer une nouvelle activité dans un bref délai. Les chômeurs en fin de droits, qu'ils soient encore inscrits ou non, sont donc compris dans les données de la statistique du chômage au sens du BIT, de même que les personnes qui voudraient reprendre une activité professionnelle après s'être consacrées quelques années à leur famille.

Méthode de calcul

Le nombre de chômeurs au sens du BIT se calcule en deux étapes: on détermine tout d'abord les valeurs de référence trimestrielles à partir de l'ESPA, puis on procède à la mensualisation de ces dernières à partir des données du SECO. On calcule aussi des moyennes annuelles sur la base des 4 trimestres de l'année ainsi qu'un taux de chômage au sens du BIT pour chaque critère de ventilation.

1) Calcul des valeurs de référence trimestrielles

La statistique du chômage au sens du BIT s'appuie sur l'ESPA, laquelle se réfère à la situation moyenne du trimestre. La première étape consiste à déterminer le nombre de chômeurs dans la population résidante permanente pour le trimestre considéré, ceci distinctement pour chacun des 5 groupes d'âges (par sexe et par nationalité) et pour chacune des 7 grandes régions (par sexe). Ces valeurs sont identiques à celles de l'ESPA.

2) Mensualisation des valeurs trimestrielles

La deuxième étape consiste à calculer des valeurs mensuelles à partir des valeurs trimestrielles. Cette mensualisation se fait en appliquant sur ces dernières l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits au cours des mois du trimestre fourni par le SECO. Les valeurs mensuelles pour les trois mois du trimestre sont estimées en deux temps: une première fois de façon provisoire lors du trimestre considéré et une seconde fois le trimestre suivant, au moment du calcul des nouvelles valeurs de référence.

3) Calcul du taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du BIT est calculé pour chaque critère de ventilation et pour chaque périodicité (mensuelle, trimestrielle, annuelle). La population active (dans le dénominateur de la formule pour calculer le taux de chômage au sens du BIT) est directement reprise de l'ESPA. La mensualisation de cet effectif s'effectue par interpolation linéaire entre deux valeurs trimestrielles.

4) Désaisonnalisation

Le nombre de chômeurs et le taux de chômage sont désaisonnalisés pour les principaux agrégats. Les paramètres des modèles ARIMA saisonniers sont maintenus stables durant 4 trimestres et réévalués une fois par an.

Pour plus de détails sur la méthode de la statistique du chômage au sens du BIT, cf. le rapport méthodologique «La statistique du chômage au sens du BIT, Bases méthodologiques 2010», OFS, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage au sens du BIT

Objet de la statistique:	Nombre de chômeurs selon les définitions internationales
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Population résidante permanente
Période de référence/ périodicité:	Moyennes mensuelle, trimestrielle et annuelle, statistique mensuelle, trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x groupes d'âges
- Sexe x grandes régions

Séries désaisonnalisées

- Sexe, nationalité et groupes d'âges

x = croisé avec

1.11 La statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Une statistique du chômage existe en Suisse depuis 1936. Elle est menée aujourd'hui par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette statistique enregistre les effectifs de personnes inscrites en tant que chômeurs dans un office régional de placement (ORP) à la fin du mois, les entrées ainsi que les sorties du chômage sur l'ensemble du mois. Depuis l'automne 1997, la statistique du chômage est complétée par la publication du nombre des demandeurs d'emploi inscrits.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du SECO

Les données de la statistique du chômage du SECO sont recueillies dans le cadre d'un relevé exhaustif qui repose sur les registres des ORP. À cet égard, on considère comme demandeur d'emploi toutes les personnes annoncées, qu'elles touchent des indemnités journalières ou non. Les demandeurs d'emploi sont répartis en deux catégories: les demandeurs d'emploi chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Les demandeurs d'emploi non-chômeurs sont inscrits auprès d'un ORP, mais à la différence des chômeurs inscrits ils ne sont pas disponibles immédiatement pour un placement (autrement dit, dans les 30 jours) et/ou ils occupent un emploi. Le SECO distingue les catégories suivantes de demandeurs d'emploi non-chômeurs: les personnes en gain intermédiaire, les personnes engagées dans un programme d'emploi temporaire, de reconversion ou de perfectionnement ainsi que les autres demandeurs d'emploi non-chômeurs (école de recrues, maladie ou accident, maternité, personnes occupant encore un emploi, exécution d'une peine).

Méthode de calcul de la statistique du chômage du SECO

Les données concernant les demandeurs d'emploi chômeurs ou non-chômeurs sont collectées auprès des offices régionaux de placement. Les données cantonales sont ensuite groupées au plan national par le biais du Système informatisé pour le placement et la statistique du marché du travail (PLASTA). Depuis 2004, elles peuvent être exploitées selon de nombreux critères de ventilation quelques jours déjà après le jour de référence.

On trouvera des informations détaillées concernant la conception et les bases de la statistique du chômage dans la publication «Le chômage en Suisse 2016», Secrétariat d'Etat à l'économie, Neuchâtel, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie

Objet de la statistique:	Personnes inscrites auprès d'un office régional de placement
Méthode de relevé:	Exploitation de données administratives
Population de référence:	Population résidante
Période de référence/ périodicité:	Dernier jour ouvrable du mois, statistique mensuelle

Critères de ventilation

Les critères suivants sont pris en compte dans la statistique du chômage: sexe, âge, domicile (région/canton), nationalité, statut sur le plan du chômage (chômeur partiel/chômeur complet), durée du chômage, situation professionnelle antérieure, branche économique selon la NOGA, groupe de professions, dernière fonction exercée.

Comme il s'agit d'un relevé exhaustif, on peut en principe coupler, dans la statistique du chômage, tous les caractères disponibles. Pour des raisons de place, seule une sélection de combinaisons est publiée. Des exploitations personnalisées sont réalisables via le portail statistique du SECO (www.amstat.ch).

1.12 Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO

La statistique du chômage au sens du BIT, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), s'appuie sur des recommandations internationales et, contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), n'est que très peu influencée par des modifications de loi dans le domaine de l'assurance-chômage. Elle est donc à préférer lors de comparaisons internationales. Comme la statistique du chômage au sens du BIT recense par définition toutes les personnes qui sont sans travail et à la recherche d'un emploi pour autant qu'elles soient disponibles à court terme pour l'occuper, elle définit l'offre de travail non utilisée mieux que ne le fait la statistique du chômage du SECO.

La statistique du chômage du SECO constitue un très bon instrument pour observer la conjoncture. Les résultats sont publiés généralement 5 jours ouvrables après la fin du mois. Il n'existe aucune autre statistique économique qui fournit des données aussi rapidement par rapport à son jour de référence. Comme elle est une enquête exhaustive, la statistique du chômage permet en outre d'observer l'évolution conjoncturelle à un niveau régional très détaillé. Par ailleurs, les indicateurs du SECO représentent la meilleure source lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités de l'assurance-chômage.

Dans le graphique G 1.4 les chiffres du SECO sont comparés au nombre de chômeurs au sens du BIT. Les différents groupes de personnes considérés dans les deux statistiques ne sont pas de même importance sur le plan quantitatif et il n'est pas pos- sible de rendre compte intégralement des différences entre ces dernières. Une différence liée aux méthodes d'enquête subsiste: la statistique du chômage du SECO est un relevé exhaustif qui se base sur des données tirées de registres et qui ont pour jour de référence le dernier jour ouvrable du mois. La statistique du chômage au sens du BIT se fonde sur l'ESPA, qui est une enquête par échantillonnage dont les données se réfèrent à l'ensemble d'un trimestre. Ces conceptions distinctes peuvent occasionner des différences autres que celles liées aux définitions et que l'on ne peut cependant pas quantifier avec précision. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est possible que certaines personnes ne fournissent pas les mêmes informations concernant leur situation profes- sionnelle aux enquêteurs de l'ESPA qu'aux offices régionaux de placements[2].

Liens entre les données de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO, moyenne du 4e trimestre 2021, chiffres en milliers, population résidante **G 1.4**

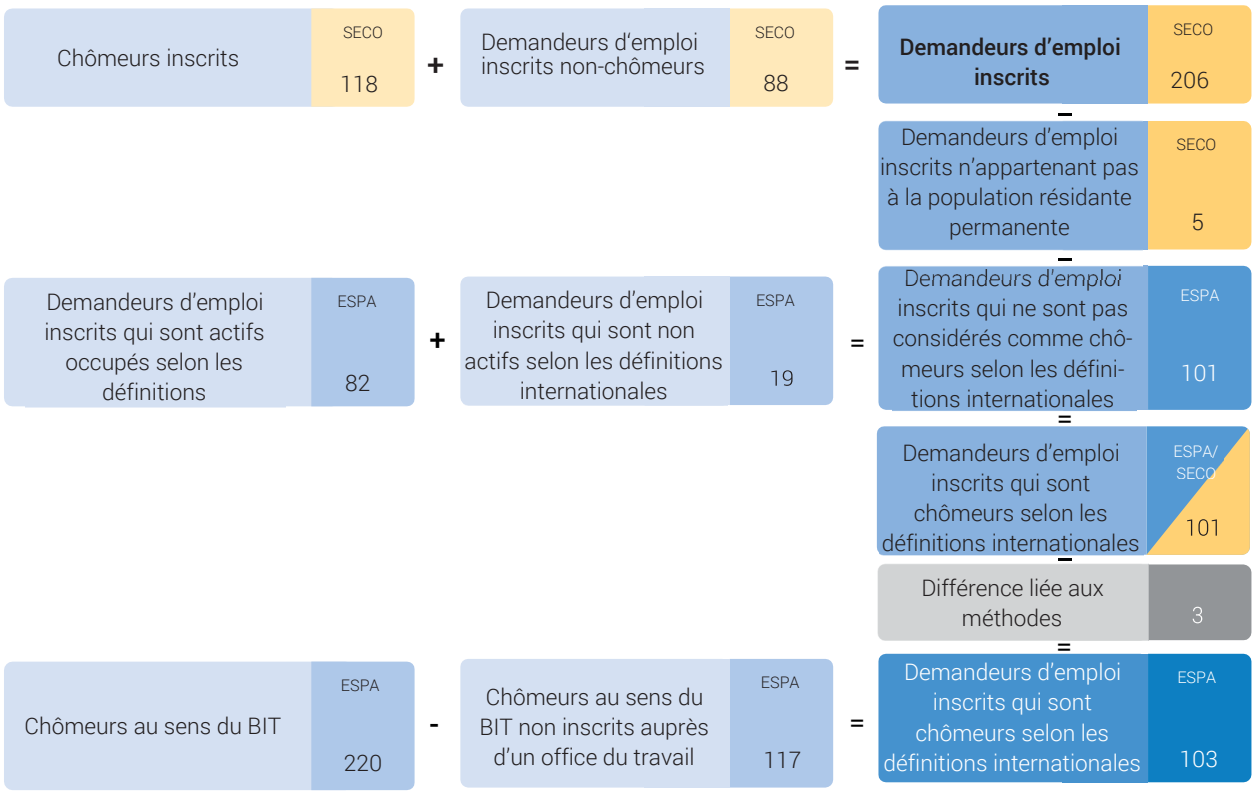

© OFS 2022

[2] On peut imaginer que des chômeurs inscrits ne répondent pas à la définition des chômeurs au sens du BIT dans l'ESPA parce qu'ils exerçaient un emploi occasionnel pendant la semaine de référence de l'ESPA ou qu'ils ne pouvaient pas, pour d'autres raisons, occuper un nouvel emploi à court terme.

1.13 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)

Les comptes globaux du marché du travail (CMT) permettent de saisir la dynamique du marché du travail. Cette statistique met en évidence les transitions individuelles entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité et, à cet égard, complète les données de la statistique de la population active occupée (SPAO) et de la statistique du chômage au sens du BIT. Les CMT couvrent également les mouvements migratoires et naturels (naissances, décès). Ils établissent ainsi un lien entre les statistiques du marché du travail et les statistiques démographiques. Les CMT ont été introduits en 1998 avec des données remontant jusqu'en 1991.

Concepts et définitions des CMT

Les CMT s'appuient sur les mêmes définitions que la SPAO pour ce qui est des personnes actives occupées. Les chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT; on leur ajoute les chômeurs inscrits avec autorisation de séjour de durée non permanente recensés par le SECO. La période de référence est l'année civile. Les transitions sont déterminées en confrontant le statut des personnes (actives occupées, chômeurs au sens du BIT ou non actives) en début d'année avec le statut en fin d'année. Seules sont considérées les migrations qui ne sont pas compensées par un mouvement migratoire inverse au cours de la même année.

Méthode de calcul des CMT

Les CMT se construisent en 5 étapes principales.

1) Calcul des effectifs de début et de fin d'année

Le nombre total de Suisses, d'étrangers établis et de titulaires d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée est repris de la statistique de l'état annuel de la population (STATPOP). Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) livre l'effectif de personnes dans le processus d'asile (par le système d'information central sur la migration [SYMIC]). Le nombre de frontaliers est fourni par la statistique des frontaliers (STAF). La ventilation selon le statut sur le marché du travail se fait à l'aide de la SPAO et de la statistique du chômage au sens du BIT.

2) Calcul des entrées (immigrations et naissances)

Les immigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «entrants» présentent, en fin d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les immigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. L'ESPA sert à déterminer la part d'actifs parmi les nouveaux titulaires d'une autorisation d'établissement ou d'un permis de séjour. La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Le nombre de naissances enregistrées dans la population résidante permanente est fourni par STATPOP. Les naissances chez les personnes dans le processus d'asile sont livrées par le SEM.

3) Calcul des sorties (émigrations et décès)

Les émigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «sortants» présentaient, en début d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les émigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. La distinction entre personnes actives et personnes non actives se base sur l'ESPA.

La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Les décès sont déterminés d'après STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après la même hypothèse que celle utilisée pour les émigrations de Suisses.

4) Calcul des transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions concernent les personnes présentes aussi bien dans les effectifs initiaux que dans les effectifs finaux. Les transitions de la population résidante permanente sont déterminées à partir des données du panel de l'ESPA. Les transitions des autres groupes sont principalement déterminées à l'aide de STATPOP.

5) Égalisation de la matrice des CMT

Les CMT faisant appel à des sources diverses, des écarts de bilan apparaissent dans un premier temps. Afin d'éliminer ces différences, on utilise un procédé mathématique dans lequel les effectifs de début et de fin d'année fonctionnent comme valeurs de référence.

Comparaison entre les données des CMT et d'autres statistiques

Des liens existent entre les CMT et d'autres statistiques. Ainsi, les effectifs d'actifs occupés sont repris des chiffres de la SPAO, de la STAF et du SYMIC. Les effectifs de chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO. Par ailleurs, la population de référence des CMT correspond à la population résidante permanente selon STATPOP, additionnée des frontaliers, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, des ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, des personnes dans le processus d'asile, du personnel des ambassades et consulats suisses et du personnel de la marine suisse.

Les CMT et STATPOP se différencient, quant aux données sur la migration, principalement dans le concept de la population: dans les CMT, les migrations englobent à la fois la population résidante permanente et la population résidante non permanente, y compris les frontaliers nouvellement arrivés sur le marché du travail en Suisse (immigrations) et les frontaliers ayant cessé de travailler en Suisse (émigrations).

Pour plus de détails sur la méthode des comptes globaux du marché du travail, cf. la publication «Methodische Grundlagen - Arbeitsmarktgesamtrechnung (AMG)», OFS, 2021.

Concepts et définitions des comptes globaux du marché du travail

Objet de la statistique:	Les mouvements sur le marché du travail (transitions entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, migrations et mouvements naturels)
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	–Personnes actives occupées: concept intérieur – Chômeurs au sens du BIT et personnes non actives: population résidante
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

–Sexe x nationalité x statut sur le marché du travail

x = croisé avec

1.14 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est réalisée tous les deux ans au mois d'octobre depuis 1994 sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaires et tertiaire en Suisse. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des personnes salariées et des postes de travail, telles que la formation, la position professionnelle ou les années de service. Depuis 1994 sont également relevées les données sur les salaires de l'administration et des entreprises fédérales. Depuis 1998, l'enquête fournit les données sur les salaires du secteur public cantonal, depuis 2006, sur les salaires communaux et dès 2012 sur les salaires des églises. En 2020, l'échantillon de l'ESS portait sur environ 47 000 entreprises privées et publiques resp. administrations. Près de 35 000 entreprises ont répondu et les données d'environ 2,1 million de personnes salariées ont ainsi été saisies et exploitées. Le taux de réponse brut, soit le nombre d'entreprises qui ont répondu sur le total des entreprises définies dans le plan d'échantillonnage, a atteint 74%.

Concepts et définitions de l'ESS

Le principal indicateur de l'ESS est le salaire brut standardisé sous la forme d'une valeur centrale (médiane). Il est calculé à partir du montant brut sur la base d'un équivalent plein temps de 4 $^{1}/_{3}$ semaines à 40 heures de travail. Cette conversion permet d'établir des comparaisons entre les personnes occupées à plein temps et celles travaillant à temps partiel. La médiane signifie que pour une moitié des salariés, le salaire standardisé se situe au-dessus alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous. Cet estimateur a la particularité d'être moins sensible aux valeurs extrêmes que ne l'est la moyenne arithmétique.

Méthode de calcul de l'ESS

L'enquête sur la structure des salaires repose sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux: l'entreprise et la personne salariée. Les entreprises sont stratifiées en fonction de trois critères: la taille (3 classes), l'appartenance à la branche économique (39 divisions de la NOGA 2008) et l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions, 7 cantons et une ville). L'échantillon de l'ESS 2020 comprend environ 47 000 entreprises (les entreprises de plus de 50 emplois sont tirées exhaustivement). Dans le secteur public de la Confédération et des cantons, l'enquête est exhaustive au niveau des administrations. Dans le secteur public communal, l'enquête repose également sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux: la commune et la personne salariée. Les communes sont stratifiées en fonction de la taille (4 classes) et de l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions). L'échantillon communal brut comprend environ 300 communes. Le nombre de salaires à communiquer dépend de la taille de l'entreprise resp. administration ou commune. Avec moins de 20 personnes employées, l'entreprise fournit tous les salaires. Entre 20 à 49 personnes employées, elle en tire un sur deux alors qu'au-delà de 49 personnes, un sur trois suffit.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur la structure des salaires

Objet de la statistique:	Salaire mensuel brut standardisé
Méthode de relevé:	Enquête par échantillonnage auprès des entreprises (sondage écrit). ESS 2020: échantillon d'environ 47 000 entreprises avec un taux de réponse brut de 74%. Les données d'environ 2,1 million de personnes salariées ont été relevées.
Population de référence:	Personnes salariées (ayant reçu un salaire pour le mois d'octobre) des secteurs secondaire et tertiaire, selon le concept intérieur. Sans les personnes employées dans les entreprises comptant moins de 3 personnes salariées.
Période de référence et périodicité:	Mois d'octobre, statistique réalisée tous les deux ans.

Critères de ventilation

Salaire mensuel brut standardisé

- Divisions économiques NOGA / branches économiques NOGA x sexe x positions professionnelle / niveau de compétences / niveau de formation / type d'autorisation de séjour / taille de l'entreprise / années de service / grandes régions
- Groupes de profession CITP x classes d'âge x sexe

x = croisé avec

Pandémie de COVID-19 et indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

La récolte des données de l'enquête sur la structure des salaires 2020 s'est déroulée pendant la période de la pandémie de COVID-19. Les salaires relevés dans l'enquête ESS correspondent par définition au salaire contractuel du mois d'octobre. En raison de la crise du COVID-19, il est possible que les salaires des branches ayant le plus touché de RHT (restauration, hébergement, transport aérien, culture, etc.) aient été en partie impactés. Il n'est pas possible du point de vue des méthodes de quantifier cet effet sur les salaires concernés.

1.15 Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA

L'ESS n'est pas l'unique source statistique susceptible de fournir des données sur les salaires. Dans le cadre des statistiques du marché du travail, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) relève également des données sur le revenu du travail[3]. Les méthodes diffèrent cependant grandement entre les deux enquêtes: si l'ESS recourt à un questionnaire écrit adressé aux entreprises qui traite spécifiquement des questions salariales et qui permet de distinguer et de mesurer les différentes composantes salariales, les données de l'ESPA reposent sur une série de questions dans le cadre d'une enquête multimode (enquête par internet/par téléphone) abordant de nombreux autres thèmes (cf. chapitre 1.2). Dans l'ESS la notion de salaire brut standardisé, mesurée sur la base des composantes salariales reprises directement de la comptabilité de l'entreprise, comprend le salaire brut du mois d'octobre, les indemnités pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, $^1/_{12}$ du 13e salaire et $^1/_{12}$ des paiements spéciaux annuels (bonus, participation au bénéfice, etc.). Dans l'ESPA le salaire mensuel brut est calculé sur la base du salaire annoncé par la personne interrogée, auquel on ajoute $^1/_{12}$ du salaire en cas de 13e salaire, un autre $^1/_{12}$ en cas de 14e salaire et $^1/_{24}$ en cas de prime ou de gratification.

Contrairement à l'ESPA qui ne porte que sur la population résidente permanente, l'ESS offre une couverture plus complète de la population travaillant en Suisse en incluant également les personnes résidant à l'étranger (p. ex. les frontaliers) ainsi que les titulaires d'une autorisation de courte durée inférieure à 12 mois. De plus, l'ESS présente l'avantage de reposer sur un large échantillon de salariés, lequel permet des analyses à un niveau élevé de désagrégation (p. ex. par divisions économiques de la NOGA ou par grande région). De son côté, l'ESPA tient compte de certaines catégories de salariés non relevées dans l'ESS, telles que les travailleurs du secteur primaire ou les employés de ménages privés. L'ESPA recueille par ailleurs des données sur le revenu des indépendants et offre de multiples possibilités de ventilations selon divers critères sociodémographiques.

En raison de ces différences, les résultats de l'une ou de l'autre statistique seront plus appropriés en fonction des questions posées et des unités d'analyses choisies.

Le graphique G 1.5 a été élaboré afin de montrer la nécessité d'harmoniser les données de l'ESS et de l'ESPA avant toute comparaison. Pour des raisons de représentativité statistique, la comparaison des données harmonisées de l'ESS et de l'ESPA ne devrait se faire qu'à des niveaux élevés d'agrégation.

Harmonisation des données salariales de l'ESPA et de l'ESS, 2020 **G 1.5**

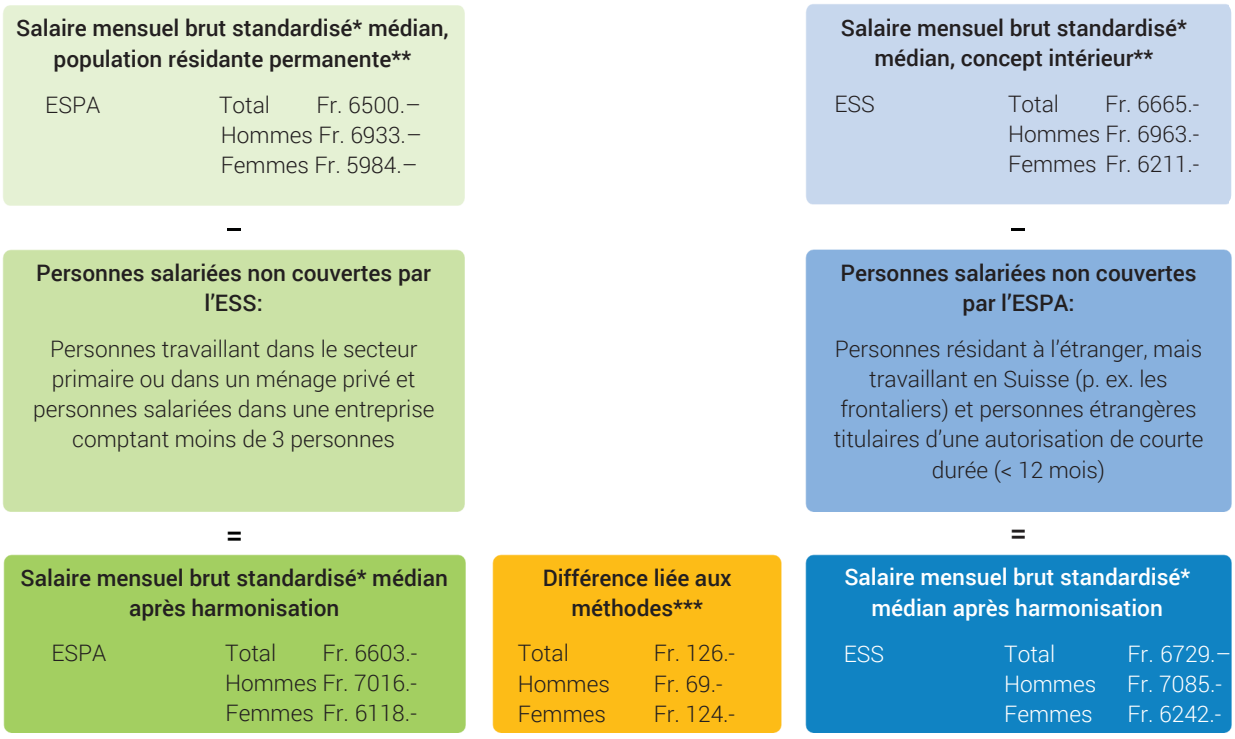

* Equivalent plein temps basé sur 4 $^1/_3$ semaines à 40 heures de travail.
** Sans les apprentis et les stagiaires.
*** La différence liée aux méthodes peut être plus importante selon le niveau de désagrégation des résultats.

© OFS 2022

[3] L'enquête sur le budget des ménages (EBM) ainsi que les données administratives de l'AVS comprennent aussi des données sur le revenu du travail. Cependant, le but premier de ces deux sources statistiques n'étant pas la descriptiondu marché du travail, nous ne les abordons pas plus en détail dans la présentepublication.

1.16 La statistique de l'évolution des salaires (ISS)

De 1942 à 1993, la statistique de l'évolution des salaires était calculée à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements (LOK) menée par l'OFIAMT (aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'économie). L'entrée en vigueur le 1er janvier 1984 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents a vu naître une nouvelle source administrative pour le calcul d'un indice des salaires: ainsi, en 1994, les déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) sont devenues la source officielle des données pour le calcul de l'évolution des salaires. Le principal objet de la statistique de l'évolution des salaires est l'indice suisse des salaires (ISS) qui a pour vocation de mesurer l'évolution annuelle des salaires. L'ISS est un des indicateurs conjoncturels pris en considération dans l'analyse de l'évolution économique. Il constitue une valeur de référence lors du processus des négociations salariales et sert de base pour l'application de certaines législations en matière d'assurances sociales (par ex. indexation des rentes AVS).

On distingue l'indice des salaires nominaux qui mesure l'évolution du salaire brut contractuel standardisé à plein temps et l'indice des salaires réels qui indique l'évolution du pouvoir d'achat de ce salaire. L'indice des salaires réels est obtenu en déflatant l'indice des salaires nominaux avec l'indice des prix à la consommation.

Concepts et définitions de l'ISS

L'ISS mesure l'évolution des salaires se rapportant à un travail de nature constante. Le calcul de l'ISS élimine donc l'impact de l'évolution de la structure des personnes salariées sur l'évolution des salaires pour se concentrer sur l'évolution du prix du travail. Dans ce but, on ne tient pas compte par exemple des variations salariales dues à l'augmentation de la part des personnes qualifiées ou du déplacement des personnes salariées vers des branches économiques versant des salaires plus élevés.

La définition du salaire contractuel retenu pour les calculs de l'indice annuel des salaires comprend le salaire de base ainsi que le 13e salaire (14e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (2e pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Méthode de calcul de l'ISS

L'ISS est un indice LASPEYRES-PRIX: L'indice de Laspeyres à pondération fixe permet une comparaison entre l'année choisie, l'année précédente à l'année choisie et l'année de base pour laquelle la pondération (ou structure des personnes salariées) a été fixée. L'indice de LASPEYRES-PRIX a été généralisé et peut être vu comme une extension d'une post-stratification. La pondération de l'ISS se base sur six critères: la branche économique, le sexe, les classes d'âge, le taux d'occupation, la fonction hiérarchique et la nationalité. La pondération prend en compte aussi des interactions entre certaines de ces variables. Les interactions comprennent souvent le sexe pour tenir compte de la ségrégation hommes-femmes sur le marché du travail. Dans des années particulières, comme par exemple dans les années de la pandémie COVID-19, la pondération peut inclure aussi des branches économiques spécifiques, ayant par exemple été touchées fortement par cette pandémie, afin de réduire le risque potentiel lié aux changements importants du nombre de salariés présents dans les données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). La dernière révision de l'ISS a permis de fixer la base à 2020. La nouvelle pondération de l'ISS se base, pour les effectifs, sur les données de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2020, menée par l'Office fédéral de la statistique.

Concepts et définitions de la statistique de l'évolution des salaires

Objet de la statistique:	Indice de l'évolution des salaires
Méthode de relevé:	Traitement de données administratives (déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents – SSAA)
Population de référence:	Personnes salariées à plein temps et à temps partiel, secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	année civile, statistique trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

Indice nominal et réel et variation en pourcentage par rapport à l'année précédente

- Divisions économiques NOGA08
- Branches économiques NOGA08 x sexe
- Séries Bases 2020, 2015, 2010, 2005, 1993 et 1939

x = croisé avec

1.17 L'enquête sur les accords salariaux (EAS)

L'enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS) a pour objet les résultats des négociations salariales que mènent chaque année les partenaires sociaux (associations d'employeurs ou entreprises et syndicats ou associations de travailleurs) dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Elle a porté en 2021 sur 103 CCT concernant plus de 1,6 million de personnes.

Concepts et définitions de l'EAS

Les partenaires sociaux négocient généralement en automne les adaptations salariales pour l'année suivante. Au moment où l'EAS se termine, les négociations salariales peuvent soit avoir abouti, soit avoir échoué ou se poursuivre encore. Des accords peuvent être conclus après l'intervention d'une instance d'arbitrage. Plusieurs CCT ne prévoient pas de négociations salariales ou ne sont pas pourvues de dispositions salariales. Pour chaque CCT sélectionnée pour l'année sous revue l'OFS interroge deux parties signataires, une côté employeur et une côté travailleur, sur la tenue des négociations salariales et leurs résultats, les accords salariaux ou sur les adaptations salariales découlant des dispositions conventionnelles. Sont relevés l'adaptation des salaires effectivement perçus par les travailleurs assujettis à une CCT (salaires effectifs) et/ou l'adaptation des salaires fixés dans la CCT (salaires minimaux) ainsi que tout changement éventuel dans la durée du travail. L'adaptation des salaires effectifs est la plupart du temps exprimée en pour cent par rapport à l'année précédente et correspond à une variation de la masse salariale des entreprises; l'adaptation des salaires minimaux correspond à la moyenne des adaptations des différents montants minimaux de rémunération fixés dans la CCT. Toute variation de la durée du travail se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour la CCT.

Méthode de calcul de l'EAS

Parmi les CCT recensées par l'OFS, sont sélectionnées les CCT avec dispositions normatives et concernant au moins 1500 personnes. Les CCT sont analysées relativement à leurs effets sur les salaires. Les moyennes des adaptations salariales sont calculées par secteurs et par sections économiques, en pondérant le pourcentage d'adaptation convenu dans le cadre de chaque CCT par le nombre de personnes salariées relevant de la CCT. Toute variation de la durée du travail dans une CCT se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour cette dernière.

Les résultats de l'EAS sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique.

Concepts et définitions de l'enquête sur les accords salariaux

Objet de la statistique:	Adaptations salariales dans le cadre des CCT
Méthode de relevé:	Enquête auprès des partenaires sociaux signataires des CCT sélectionnées
Population de référence:	CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Regroupement de Divisions économiques (OFS 50) NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis

1.18 L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

L'enquête sur les conventions collectives de travail (ECS) recense les CCT en Suisse. Elle permet de disposer d'une base de données représentative pour l'analyse de l'évolution des domaines conventionnels et pour diverses exploitations statistiques dans le domaine des salaires et des conditions de travail. La statistique CCT s'intéresse à la structure générale des CCT en Suisse, ainsi qu'à leur contenu. Les contrats-types de travail (CTT) font également partie de l'enquête.

Concepts et définitions de l'ECS

Cette enquête porte sur les conventions collectives de travail des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'ECS fournit également des informations sur les avenants aux CCT (conventions complémentaires). Les documents sont répertoriés selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). L'ECS relève des données telles que le nom de la convention, le type de CCT (CCT d'association ou d'entreprise), les parties signataires, la branche économique, la date d'entrée en vigueur, la portée territoriale, le nombre de travailleurs assujettis, la présence ou non de salaires minimaux etc. Ce vaste éventail de données permet la diffusion des résultats selon divers critères de ventilation.

Méthode de calcul de l'ECS

L'ECS est une enquête bisannuelle et réalise un état des lieux au 1er mars de l'année en cours. L'enquête s'effectue par questionnaire écrit auprès des parties contractantes de chaque CCT, à savoir les associations d'employeurs ou les employeurs et les syndicats ou associations de travailleurs.

La comparaison entre deux relevés doit tenir compte de fluctuations ponctuelles et inhérentes au domaine. En effet, d'un relevé à l'autre, une légère variation du nombre de CCT, liée à des changements structurels spécifiques (entrée en vigueur, vide conventionnel, résiliation de catégories de CCT ou alors couvrant un nombre élevé d'employeurs et travailleurs assujettis par exemple) peut engendrer une hausse ou, au contraire, une baisse significative en terme de nombre d'employeurs et de travailleurs assujettis.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par ailleurs, des données détaillées «à la carte» peuvent également être livrées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête sur les conventions collectives de travail

Objet de la statistique:	CCT, CTT en Suisse
Méthode de relevé:	Enquête auprès des partenaires sociaux signataires des CCT
Population de référence:	CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	1er mars, statistique bisannuelle

Critères de ventilation

- Secteurs économiques selon NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis
- Nombre de CCT

1.19 L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)

Les conflits collectifs du travail donnant lieu à des arrêts de travail font l'objet de relevés depuis 1927. Auparavant réalisée par le SECO, la statistique des conflits collectifs du travail a été reprise par l'OFS en 2012.

L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) recense les actions dues à des conflits du travail donnant lieu à une interruption du travail. Les arrêts du travail peuvent être le résultat de grèves ou de lock-out dont la responsabilité incombe soit aux travailleurs soit à l'employeur.

Les conflits du travail pris en compte dans la statistique se rapportent aux relations de travail et sont liés aux modalités et aux conditions d'emploi, entre les employeurs et les travailleurs, ou entre les travailleurs eux-mêmes.

Concepts et définitions de KASE

Le critère pour identifier une action est le conflit du travail en question. On considère comme une seule action les arrêts du travail temporaires ou continus, touchant une partie ou la totalité des travailleurs d'un établissement (ou entreprise) ou de plusieurs établissements simultanément et survenant dans l'année civile. Une action est relevée si elle dure au moins une journée et si un syndicat ou une organisation de travailleurs y est impliqué.

La statistique rend compte du nombre d'actions, du nombre d'établissements et de travailleurs impliqués et du nombre de journées de travail perdues, soit du temps de travail non effectué par les travailleurs impliqués dans des grèves ou des lock-out.

Méthode de calcul de KASE

KASE se déroule de manière continue. Une revue de presse permet d'identifier les conflits du travail. Un questionnaire est envoyé en parallèle à l'entreprise ou à l'établissement et au syndicat ou à l'organisation de travailleurs concernés. Si une action survient dans plusieurs entreprises d'une même activité économique, l'organisation patronale représentante est interrogée.

L'indicateur du nombre de journées de travail perdues se calcule en multipliant le nombre de travailleurs impliqués par la durée de l'action, mesurée elle-même en nombre de journées normales de travail.

Les résultats de l'Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur les conflits collectifs du travail

Objet de la statistique:	Conflits collectifs du travail en Suisse
Méthode de relevé:	Enquête auprès des entreprises et partenaires sociaux impliqués dans une grève ou un lock-out
Population de référence:	Entreprises (établissements) et personnes employées, selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile / Statistique annuelle

Critères de ventilation

- Nombre d'établissements impliqués
- Nombre de travailleurs impliqués
- Nombre de journées de travail perdues